



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 9 février 2026
Nombre de conseillers présents : 28	
Nombre de suffrages exprimés : 33 dont : 5 pouvoirs	

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Bussières-et-Pruns.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Catherine CUZIN

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Vanessa ROLLET, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Yves RAILLÈRE

Secrétaire de séance : Loïc CHATARD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_026 : Finances - Répartition de la taxe sur les gestionnaires d'infrastructures de transport de longue distance

Finances locales - Fiscalité

Rapporteur : Denis BEAUVAIS

*Vu le code des impositions sur les biens et services, notamment ses articles L. 425-1 et suivants,
Vu le décret n°2025-964 du 12 septembre 2025 portant modalités de répartition de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance prévue au II de l'article L. 425-20 du code des impositions sur les biens et services,
Vu l'arrêté n°TRAT2532138A du 16 décembre 2025 portant notification des attributions individuelles au titre de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance prévue au II de l'article L. 425-20 du code des impositions sur les biens et services pour l'année 2024,*

Le produit de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport longue distance doit impérativement être répartie avant le 16 février entre les collectivités compétentes en matière de voirie. Pour 2025, le montant à répartir est de 15 376 euros.

Aussi, il est proposé la répartition de droit commun par mètre de voirie DGF comme suit :
Il est proposé de répartir la taxe au prorata de la longueur de voirie communale de chaque commune, soit de la manière suivante :

Commune	Longueur voirie en m	%	Attribution
Aigueperse	23307	7,65 %	1 176,86 €
Artonne	22100	7,26 %	1 115,92 €
Aubiat	9996	3,28 %	504,74 €
Bas-et-Lezat	4027	1,32 %	203,34 €
Beaumont-lès-Randan	5494	1,80 %	277,41 €
Bussièrès-et-Pruns	6955	2,28 %	351,19 €
Chaptuzat	12425	4,08 %	627,39 €
Effiat	13848	4,55 %	699,24 €
Limons	9006	2,96 %	454,75 €
Luzillat	15854	5,21 %	800,53 €
Maringues	30316	9,96 %	1 530,77 €
Mons	11303	3,71 %	570,73 €
Montpensier	7809	2,56 %	394,31 €
Randan	12948	4,25 %	653,80 €
Saint-Agoulin	10055	3,30%	507,72 €
Saint-André-le-Coq	8512	2,80%	429,80 €
Saint-Clément-de-	15098	4,96%	762,36 €
Saint-Denis-	6442	2,12%	325,28 €
Saint-Genès-du-Retz	6410	2,11%	323,67 €
Saint-Priest-Bramefant	17434	5,73%	880,31 €
Saint-Sylvestre-Pragoulin	18714	6,15%	944,94 €
Sardon	3285	1,08%	165,87 €
Thuret	6902	2,27%	348,51 €
Vensat	14906	4,90%	752,66 €
Villeneuve-les-Cerfs	8319	2,73%	420,06 €
Plaine Limagne	3047	1,00%	153,85 €

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide d'approuver la répartition proposée pour la redistribution de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance pour l'année 2025.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.
Pour extrait certifié conforme
À Aigueperse, le 27 février 2026

Le secrétaire de séance,

Loïc CHATARD

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement